

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 octobre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DAE 297 Subvention et versement d'honoraires au CROUS de Paris (1.375.000 euros) dans le cadre d'un avenant de la convention de mandat : AILE, Aide à l'Installation dans un Logement pour les Étudiants.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec le CROUS de Paris (39 avenue Georges Bernanos, 75005 Paris) une convention pour la mise en œuvre du dispositif de l'aide exceptionnelle de rentrée 2020 ;

Sur le rapport présenté par Madame Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec le CROUS de Paris l'avenant à la convention de mandat, dont le texte est joint à la présente délibération, portant sur la reconduction, autorisée par la convention de mandat, du dispositif pour l'année 2021 ; autorisant l'usage du reliquat 2020 non-consommé et prévoyant le paiement de l'aide à l'installation dans un logement pour les étudiants 2021 ainsi que celui des frais de gestion afférents.

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 1.300.000 euros est attribuée au CROUS de Paris (39 avenue Georges Bernanos, 75005 Paris) au titre du paiement de l'aide à l'installation dans un logement pour les étudiants.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 75.000 euros est attribuée au CROUS de Paris (39 avenue Georges Bernanos, 75005 Paris).

Article 4 : La dépense d'investissement correspondante (article 2) sera imputée au budget d'investissement 2021 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

Article 5 : La dépense de fonctionnement correspondante (article 3) sera imputée au budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO